

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sandrine Audet

<https://www.cadre21.org/membres/79331da953264bd319b9d6c2>

Date d'obtention : 2023-06-30 14:27:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le guide d'intervention est notre référence. Dès que nous avons une situation de sextage dans le milieu scolaire, on ouvre la trousse. La trousse nous permet de faire rapidement une première évaluation de la situation et ensuite d'agir de façon à protéger l'intégrité et le bien-être des élèves. Les questions ne sont pas suggestives, elles permettent de bien comprendre ce qui s'est passé.

Il est important de ne jamais chercher à voir les images/messages/vidéos.

Il faut contacter les services de police rapidement et ce sera eux qui prendront en charge le reste de l'intervention.

Dans le cas d'un acte malveillant, ne pas questionner la personne instigateur (cela pourrait nuire aux démarches futures) et confisquer son cellulaire. Contacter les services de police le plus rapidement possible.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je travaille comme agente de développement en éducation à la sexualité dans un centre de services scolaire et je me sens beaucoup plus confiante dans mon intervention suite à cette formation. J'ai maintenant un protocole d'intervention clair que je peux utiliser dans ces situations là.

Donc, ce que cette formation va changer dans mes futures interventions, je dirais tout. Je n'ai jamais eu encore à intervenir dans ce genre de situation, mais maintenant je sais comment intervenir. Je sais quels sont mes rôles et mes responsabilités comme intervenante scolaire et ceux du service police et du DPCP.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il ne faut JAMAIS tenter de voir les images! Nous n'avons pas besoin de cela pour intervenir de façon adéquate.

Je ferai attention d'assurer la confidentialité et de respecter la vie privée des élèves impliquées.

Je m'assurerai d'avoir une posture chaleureuse et empathique pour que l'élève qui en est victime se sente écouté et pris en charge.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

